Quarante-Neuvième Année. — N° 123. Le Numéro : 10 centimes. Vendredi 23 Mai 1890

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 MAI

LA COMÉDIE

La querelle des atrides du Crédit Foncier se se fait de plus en plus âpre. Des accusations les plus graves et les plus précises, les adversaires de M. Christophle sont passés aux gros mots, aux sommations de congé les plus pressantes et les plus insolentes. C'est un ex-officieux ou un officieux masqué qui, on le sait, a conduit cette campagne à laquelle d'autres organes républicains répondent par les notes les plus dédaigneuses et les gouvernants par une surdité d'oreilles opportunes. De part et d'autre on invoque, en faveur de la tactique suivie, « l'intérêt général, la sécurité des contribuables, etc., etc. » C'est pour cet intérêt, pour cette sécurité qu'ici on étale les méfaits, d'aucuns disent même les crimes du Foncier, là c'est aussi dans cet intérêt qu'on tient l'enquête sous le boisseau, ou, pour mieux dire, qu'on joue la comédie de l'enquête.

Malheureusement pour les uns et les autres, le véritable but tend à devenir le secret de polichinelle.

C'est pour ceux-ci l'assiette au beurre à n'importe quel prix, et pour ceux-là, le ôte-moi de là que je m'y mette de l'évangile républicain.

Le *Matin*, hier officieux de M. Tirard, paraît avoir passé, derrière celui-ci, aux adversaires du cabinet Freycinet.

Comment et pourquoi ?

Voici ce qu'on dit et répète, en s'appuyant sur des faits assez bien établis à première vue, dans les cercles parlementaires et financiers :

M. Tirard, qui tenait énormément à son portefeuille, n'avait consenti à démissionner qu'après promesse d'obtenir le poste de gouverneur du Crédit Foncier, poste convoité par lui depuis près de deux années.

Malheureusement pour M. Tirard, si le poste de gouverneur lui avait été promis, on avait oublié de consulter le principal intéressé, M. Albert Christophle, et comme celui-ci paraissait peu désireux à lâcher le magot, on suscita l'incident Levêque.

Nous entendons parler de la première partie de la comédie de la démission, celle de mars dernier.

Mais, près d'un mois s'était écoulé, les grands établissements de crédit avaient eu vent de la nomination possible de M. Tirard et ne cachèrent pas leur étonnement et leurs craintes à M. de Freycinet avec prière de les transmettre au Président de la République.

Hésitation en haut lieu, départ pour la Corse, session des conseils généraux et seconde partie de la comédie.

M. Tirard daigne consentir à renoncer au poste de gouverneur du Crédit Foncier ; il se contentera de celui de gouverneur général de l'Algérie.

Reste à savoir ce qu'on ferait de celui-ci, si la proposition David, dont l'urgence seule est votée, laisse en paix M. Christophle.

Bref, de quelque côté qu'on se tourne, on ne voit que rivalités de personnes, haines d'appétits insatiables, égoïsme profond. Pas l'ombre du souci de l'intérêt public.

On comprend dès lors pourquoi nous n'avons pas voulu mouiller notre plume dans cette peu ragoûtante lessive de linge républicain, et si nous en parlons aujourd'hui, ce n'est que pour constater avec quel cynisme les républicains les plus en vedette, au risque de compromettre par un manque de vigilance intentionnel ou par une panique intentionnellement provoquée, la fortune publique, jettent cette fortune dans une bagarre financière des plus graves et sacrifient l'intérêt général aux intérêts privés les plus mesquins.

EDOUARD GRIMBLOT.

INFORMATIONS

LA BANQUE DE FRANCE

Une note officieuse communiquée aux journaux annoncent que les négociations de l'Etat avec la Banque de France sont sur le point d'aboutir.

Le ministre des finances avait engagé, l'année dernière, ces négociations en vue de régler des rapports de cet établissement avec l'Etat à l'expiration du privilège de la Banque qui prend fin en 1897. On conclurait une convention dont la note officieuse résume en ces termes les traits principaux. Elle a pour base le renouvellement du privilège de la Banque pour une certaine période à partir de 1897.

En échange, la Banque de France s'engage à payer à l'Etat un abonnement annuel fixe. Cet abonnement sera payé dès le vote définitif du projet de loi durant les années restant à courir jusqu'en 1897, date d'expiration du privilège actuel. A partir de 1897 et durant toute la période du privilège renouvelé, cet abonnement annuel sera d'un chiffre plus élevé, également fixé d'avance. Enfin, la Banque accorde tant à l'Etat qu'au commerce de sérieux avantages, qui sont consacrés par la convention au cours des négociations.

Il est naturellement impossible de se prononcer dès maintenant sur la valeur d'une convention dont on n'a pas le texte sous les yeux. Il conviendra d'examiner de près cette convention surtout au point de vue spécial de l'emploi que le gouvernement se propose de faire de l'abonnement annuel et des avantages accordés au commerce.

LE CRÉDIT FONCIER

Le *Matin* continue une campagne acharnée contre le Crédit Foncier. Il nous est impossible d'entrer dans le détail d'accusations qui mettent en cause l'administration du grand établissement financier. La commission d'enquête tiendra, sans doute, à examiner ces griefs.

Nous ne saurions trop engager les obligataires du Crédit Foncier à ne pas se laisser effrayer par les alarmistes.

L'enquête révélerait-elle des irrégularités sérieuses, des faits graves, et entraînerait-elle la démission de M. Christophle, cela ne pourrait en rien porter atteinte à la valeur des obligations et des bons au porteur. La baisse ne serait logique que pour les actions.

A propos de la baisse, on nous cite un fait curieux. Il paraît qu'un capitaliste aurait vendu à découvert trente mille titres du Crédit Foncier dans le but de bénéficier de la différence.

Mais les acheteurs exigent les titres qui ne peuvent être fournis, et le spéculateur va, dit-on, se trouver dans un embarras extrême, car il ne pourra pas livrer.

La commission du budget a voté avant-hier une proposition ayant pour objet d'établir qu'un officier retraité, nommé à un emploi civil, ne pourra cumuler les deux traitements que dans une certaine mesure.

La totalité de ses émoluments ne pourra pas être supérieure au traitement du grade qu'il avait lors de sa mise à la retraite. Sa pension de retraite pourra être en conséquence réduite et même supprimée. Elle ne recouvrera son plein effet qu'en cas d'abandon de la fonction civile.

Cette mesure n'aura pas d'effet rétroactif. Elle ne pourra pas non plus être appliquée aux officiers blessés en temps de guerre ou ayant contracté des infirmités pendant leur présence sous les drapeaux.

M. CARNOT EN VOYAGE

M. Carnot est parti hier soir de Paris à 9 heures 15. Il va faire une excursion dans les départements de la Drôme, du Vaucluse, du Gard, de l'Hérault, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, de l'Aube et à Belfort.

Il y aura dans les centres principaux où le Président s'arrêtera : présentation des autorités, étalages de beaux costumes, flots de discours, avalanche de décorations, dîners de gala, lunchs, soirées dansantes, etc.

Le Président rentrera à Paris dans la nuit du 28 au 29 mai.

A propos du voyage du Président de la République à Besançon, on avait annoncé que le Conseil fédéral enverrait un de ses membres dans cette ville pour saluer M. Carnot, et on désignait M. Droz, qui avait déjà été invité par le comité des fêtes des Sociétés de gymnastique. D'après les dernières nouvelles de Berne, on a estimé au palais fédéral que si M. Droz ne pouvait guère assister à cette fête en qualité purement privée, il ne convenait pas non plus qu'il y assistât officiellement ; on n'a pas voulu créer un précédent.

UN PRÉFET QUI NE PAYE PAS SES IMPÔTS

Si nous en croyons le *XIXe Siècle*, journal radical, un ami de M. Wilson, subitement bombardé préfet par M. Constans, refuserait depuis deux ans et demi de payer ses contributions.

Possesseur, près de Paris, d'une magnifique propriété imposée 1,177 fr., il faisait depuis 1888 la sourde oreille aux réclamations du percepteur. Celui-ci décerna une contrainte; mais, pour qu'elle fût exécutée, il fallait obtenir le visa du préfet du département où le contribuable était domicilié. Mais le préfet refusa d'autoriser les poursuites demandées contre lui, et, au mois de novembre dernier, le receveur particulier devait, sur l'injonction du ministère des finances, verser de sa poche les 1,177 fr. que le préfet ne voulait pas payer.

Mais le pauvre receveur, menacé de payer encore, en novembre prochain, les contributions de M. le préfet, la trouve mauvaise et proteste avec vigueur.

Du temps où M. Wilson trônait à l'Elysée, le préfet lui aurait au moins obtenu comme dédommagement la croix du Mérite agricole.

CONFÉRENCE SUR LE DAHOMEY A LYON

On écrit de Lyon :

Le P. Chautard, des Missions africaines, a fait une conférence sur le Dahomey, à la Société de géographie de Lyon.

Après avoir décrit le Dahomey, son armée et ses coutumes, il a conclu que la conquête du Dahomey serait très facile.

Évacuer cette colonie serait contraire aux intérêts et à l'honneur de la France : elle rapporte plus qu'elle ne coûte, les chiffres le prouvent. La douane rapporte 1 million, les dépenses ne s'élèvent qu'à 200,000 francs.

Actuellement, pour défendre les points occupés, 1.000 hommes sont nécessaires. Les Dahoméens une fois réduits, 50 tirailleurs sénégalais suffiront à maintenir l'ordre.

On a parlé de conclure un traité, mais le passé doit être cependant le conseiller de l'avenir. Le roi de Dahomey ne traitera pas, ou s'il traite, ce sera pour se procurer des armes perfectionnées que lui vendront volontiers les Allemands ou les Anglais.

Puis, un beau jour, nos sentinelles seront massacrées, nos postes surpris. Comme toujours nos soldats seront héroïques, mais il succomberont sous le nombre et leurs têtes roulées dans les drapeaux français seront envoyées au tigre d'Abomey.

« Allons de l'avant ! s'écrie le vaillant missionnaire, les efforts de la France seront grandement récompensés. Mettons nos établissements de la côte de Guinée en communication avec le Niger moyen, créons l'immense empire africain français que rêvait Faidherbe. Pensons à l'avenir, ménageons-nous une route vers le Centre, sinon l'Angleterre, à qui malheureusement nous avons déjà livré les dix-huit embouchures du Niger, arrivera avant nous à Tombouctou ; sinon, nous n'aurons plus que des esclaves au milieu d'un empire anglais. »

SOUDAN FRANÇAIS

On écrit de Saint-Louis au *Temps*, le 6 mai :

« Le télégraphe vous a annoncé récemment la prise de Ségou. Le commandant Archinard, qui vient d'être promu lieutenant-colonel, a tenu à terminer la campagne par un nouveau fait d'armes.

» A la tête d'une petite colonne composée de deux compagnies de tirailleurs sénégalais et d'une section d'artillerie, il s'est dirigé sur Ouosébougou pour disperser les derniers partisans d'Ahmadou. Ce tata, qui garde la route

de Nioro, est une véritable forteresse ayant trois kilomètres de pourtour. Il était défendu par un millier d'hommes environ.

» L'attaque a commencé le 24 avril, à 9 heures du matin. Dans la journée, nos vaillantes troupes occupaient déjà une partie de la ville ; mais les Toucouleurs résistaient pied à pied.

» Le combat a duré toute la nuit avec un acharnement extraordinaire ; on se fusillait à bout portant. Ce n'est que le 25, à 5 heures du soir, que nous avons enfin pu nous rendre maîtres d'Ouosébougou.

» Quant aux défenseurs du tata, pas un n'a survécu ; ils ont tous été tués sur place ou se sont fait sauter, en même temps que leur chef, Bandiogou, aprés avoir mis le feu à la poudrière. De notre côté, nos soldats ont tiré 600 coups de canon et 25,000 cartouches.

» Nous avons eu quinze tués et soizante-douze blessés. Ce sont surtout les auxiliaires bambaras qui ont été éprouvés. Deux Européens seuls ont été tués et sept blessés, parmi ceux-ci cinq officiers ; mais, grâce à Dieu, les blessures sont peu dangereuses. On nous assure que dix blessés seulement sont portés sur des brancards et que les autres suivent à cheval.

» Ahmadou, qu'on signalait comme voulant prendre sa revanche, n'a pas bougé de Dianghirté, où il s'est réfugié. La colonne continue aujourd'hui sa route vers Kita. »

Bibliographie.

MONSIEUR DRUMONT, *Etude psychologique*, par LÉO TAXIL. — Prix : 3 fr. 50.

On sait qu'à l'occasion des élections municipales qui viennent d'avoir lieu à Paris, M. Léo Taxil a tenu à déclarer publiquement que la grande majorité des conservateurs désapprouvaient les exagérations de la campagne antisémitique. Cette déclaration a valu à M. Léo Taxil une violente attaque de M. Edouard Drumont. Se trouvant dans le droit de légitime défense, M. Léo Taxil riposte donc aujourd'hui à l'auteur de la *France Juive*, par un volume qui nous paraît appelé à avoir un grand retentissement, et qui est une victorieuse réfutation des nombreuses erreurs dont sont parsemés les livres de l'écrivain anti-sémite.

Ce volume intitulé MONSIEUR DRUMONT, *étude psychologique*, a été écrit en dix jours et quatre nuits. Le style se ressent un peu de cette précipitation ; mais d'autre part l'ouvrage est d'une vigueur peu commune et d'une verve qui entraîne le lecteur. Appliquant à M. Drumont son procédé « d'étude psychologique », M. Taxil aura certainement les rieurs de son côté.

Cette polémique est piquante ; toutefois, elle est, en même temps, instructive. On se doutait bien que M. Drumont était l'allié des collectivistes ; mais la démonstration de cette alliance hétéroclite n'avait pas encore été faite publiquement, d'une façon aussi nette. Enfin, ce livre arrive à son heure. Tout le monde réclame la pacification religieuse ; les guerres de castes ne sont pas dans les mœurs de notre temps. C'est pourquoi tous les hommes de bon sens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, approuveront M. Léo Taxil sur le terrain où il vient de se placer, et lui donneront raison contre M. Edouard Drumont.

Les éditeurs de ce volume sont : MM. Letouzey et Ané, rue du Vieux-Colombier, 17, à Paris. On le trouvera, en outre, en dépôt chez les principaux libraires et dans les gares, au prix de 3 fr. 50.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mai 1890.

Les quelques réalisations qu'a provoquées le cours de 90 inscrit pour la première fois sur le 3 0/0 depuis sa création n'ont point ébranlé le marché. On ferme à 90.05 ; le 4 1/2 0/0 s'est traité à 106.10.

L'action du Crédit Foncier a oscillé entre 1,250 et 1,245. Les diverses obligations, très demandées, maintiennent l'avance de 5 à 10 points qu'elles ont réalisée hier.

La Banque de Paris se consolide à 828.75 et la Banque Nationale du Brésil à 605. La Société Générale cote comme la veille 475 ; la Banque d'Escompte avance à 525.

L'assemblée générale de la Société des Dépôts et Comptes Courants a eu lieu le 16 avril sous la présidence de M. Armand Donon. Le rapport du conseil rappelle que la société a, de concert avec les autres grands établissements de crédit, participé aux mesures qui, au moment de la catastrophe du Comptoir, ont sauvé la place de Paris. Les cautions données pour cela à la Banque de France ne tarderont pas à être dégagées. Pendant l'année 1889, les opérations courantes de la société ont encore augmenté d'activité. Les recettes de la caisse ont été de 1 milliard 134,000,128 fr., en augmentation de 14,952,051 fr. sur 1888. Ce chapitre caractérise spécialement la nature des opérations de la société, qui est, surtout, un caissier public dont le rôle consiste à transmettre l'argent qu'il reçoit. L'assemblée a, à l'unanimité, approuvé les comptes, fixé le revenu de l'année 1889 à 15 fr. par action et réélu M. le baron Poisson, administrateur sortant, et M. le baron de Bonnemains, censeur sortant.

Un acompte de 7.50 ayant été distribué, le solde de 7.50 est payable à partir du 1er mai courant.

L'obligation des Chemins Economiques est en grande fermeté à 403.

NOUVELLES MILITAIRES

HONNEURS A RENDRE AUX INSPECTEURS GÉNÉRAUX DE CORPS D'ARMÉE

Paris, le 13 mai 1890.

Mon cher Général,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il y aura lieu de se conformer jusqu'à nouvel ordre aux dispositions suivantes, au sujet des honneurs à rendre aux membres du Conseil supérieur de la guerre, lorsqu'ils sont chargés, en vertu du décret du 10 avril 1890, d'une inspection générale de corps d'armée.

Ces officiers généraux recevront les honneurs militaires prescrits par le 2e § de l'article 265 du décret du 23 octobre 1883, portant règlement sur le service des places.

Ils auront une garde de cinquante hommes, commandés par un capitaine ; cette garde fournira deux sentinelles (art. 269 du même décret). Un officier de la garnison, du grade de chef de bataillon ou d'escadron, sera mis à leur disposition à leur arrivée.

Le mot d'ordre leur sera porté par un lieutenant ou sous-lieutenant (art. 309). Ils auront droit à des visites de corps (art. 256) et à des visites individuelles (art. 310 et 311) de la part des autorités militaires ; la première visite leur sera faite par le général commandant le corps d'armée ou par le général commandant la division, dans la résidence de ces officiers généraux.

C. DE FREYCINET.

Les membres du Conseil supérieur de guerre désignés cette année comme inspecteurs de corps d'armée sont les généraux : Davoust, Thomassin, de Galliffet et Billot.

LES AÎNÉS DE SEPT ENFANTS

Des renseignements adressés par les préfets au ministère de la guerre, il résulte que le chiffre des jeunes gens de la classe 1889 dispensés par les conseils de révision comme aînés d'une famille de 7 enfants, au moins, serait de 7,400 ou environ.

Plus il y aura en France de dispensés de cette catégorie et mieux cela vaudra. Nous voudrions même que la loi fût plus généreuse encore pour les nombreuses familles.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Le *Journal officiel* du 21 mai publie le programme du concours pour l'admission à l'emploi d'aide-vétérinaire stagiaire à l'École d'application de cavalerie, en 1890.

Ce concours aura lieu en septembre prochain au ministère de la guerre.

Les conditions sont les suivantes :

1° Être Français ou naturalisé ;

2° Avoir obtenu le diplôme de vétérinaire dans une des trois Écoles vétérinaires de France ;

3° Justifier de sa moralité ;

4° Réunir les qualités physiques requises par le service militaire ;

5° N'avoir pas dépassé l'âge de trente ans dans l'année du concours ;

6° Être célibataire ou veuf sans enfants ;

7° Avoir satisfait à un examen d'admission ;

8° Souscrire un engagement d'honneur de servir comme vétérinaire militaire au moins pendant six ans à partir de l'expiration du stage (art. 1er du décret du 14 janvier 1860).

Suit la nomenclature des pièces à fournir et la nature des épreuves.

LA QUESTION DES PROTÊTS

Les modifications suivantes sont proposées par la commission de la Chambre qui s'occupe de la question des protêts :

« Faute de paiement le jour de l'échéance, l'effet sera représenté au débiteur le lendemain par l'huissier ou notaire ; celui-ci, si l'effet n'est pas acquitté, laissera au débiteur ou, en cas d'absence, au lieu où l'effet était payable, une fiche indiquant son nom et son adresse, le nom du tiré, le montant de l'effet et la date de son échéance, le nom du tireur, le nom et l'adresse du porteur. Le débiteur pourra retirer l'effet chez l'huissier le jour et le lendemain du jour de la présentation.

» Le troisième jour, le défaut de paiement sera constaté par un acte que l'on nomme protêt, faute de paiement. Pour exercer son recours soit individuellement contre le cédant, un autre endosseur ou le tireur, soit collectivement contre tous les endosseurs et le tireur, le porteur doit dénoncer le protêt et faire citer en justice, dans les quinze jours qui suivent la date de ce protêt, celui contre lequel il entend exercer son recours. »

Concert de la Croix-Rouge

Un grand Concert, organisé par la *Société de Secours aux blessés militaires* LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE (Comité de l'arrondissement de Saumur), aura lieu le *Vendredi 30 mai 1890*, à 8 h. 1/2 très précises du soir, dans la grande salle des fêtes de l'HOTEL DE LONDRES, avec le concours d'un grand nombre d'Artistes et d'Amateurs.

Prix des Places : Premières, 5 fr. ; secondes, 3 fr.

On trouvera les billets : chez M. Courant, rue de la Comédie ; chez M. Pillet-Bersoullé, place de la Bilange, et au bureau de l'*Écho Saumurois*.

LE COMTE DE MONTIGNY

Le 16 mai, ont en lieu, à l'église Saint-Ferdinand des Ternes, au milieu d'une grande affluence, les obsèques du comte de Montigny, ancien inspecteur général des Haras, chevalier de la Légion d'honneur.

Descendant de Gaston de Montigny, qui s'illustra à la bataille de Bouvines en sauvant la vie du Roi, le comte de Montigny appartient à une des plus anciennes familles de Bourgogne, qui a donné de tout temps à la France des serviteurs éminents.

---

12 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Il s'adressa au principal clerc qui était prêt à fermer l'étude, à s'en aller, et qui lui dit :

— Me Courmont est absent, monsieur.

— Mais, quand pourrai-je le voir ?

— Oh ! pas aujourd'hui, monsieur, ni demain...

— C'est fort ennuyeux. Il est donc en voyage ?

— Mais, monsieur, il est parti pour Nonchanier.

— Nonchanier !

— Oui, et il ne reviendra qu'après le mariage.

— Quel mariage ! balbutia Paul Delcroix, n'osant encore comprendre

— Mais celui de M. Brizardier avec Mlle Hélène Mauvrain.

— C'est impossible ! s'écria-t-il... Jude ne peut pas...

— Mais, Monsieur, reprit le principal clerc fort étonné de l'attitude de Delcroix et de son trouble, il est possible que le neveu de Me Courmont n'apporte point en mariage autant que Mlle Mauvrain, mais le grand-père... qui est notre client...

Et le clerc entra dans des explications que Paul n'entendit point ; il ne pensait qu'à l'indignité de Brizardier ; il ne pouvait encore admettre qu'il épousât Hélène ; il sortit de l'étude dans un état d'exaspération et de stupeur indicibles.

Il se disait en marchant :

— Comment n'ai-je pas compris plus tôt la trame odieuse qui se nouait et dans laquelle on devait capturer Hélène ! Pourquoi ne l'ai-je pas compris à Baulac, quand j'ai aperçu à travers la vitre du wagon, Jude ! car c'était lui, je ne peux plus en douter. Comment alors ne me suis-je pas inquiété des rapports qu'il pouvait exister entre la présence, à Baulac, de Jude Brizardier et celle d'Hélène Mauvrain ? Ces rapports étaient évidents : Brizardier est le neveu de Me Courmont. Me Courmont connaissait les dispositions de M. Martial Mauvrain en faveur de sa petite-fille... N'est-ce pas la chasse à la dot qui commençait à Baulac, pour se terminer à Nonchanier par un contrat !

Que Brizardier, le grec, l'homme souffleté par les cartes d'une maison de jeu, ce bas escroc devint le mari de Cécile, la chose lui semblait extravagante.

Sans doute, à Baulac, il n'avait eu qu'une idée vague, s'appuyant sur une simple apparence... Cependant, puisqu'il s'agissait d'Hélène, comment n'avait-il point eu la pensée de s'assurer.

N'aurait-il pas dû s'arrêter à la station après Baulac, revenir sur ses pas, se montrer à Brizardier, lui dire : « Que fais-tu là ? pars, misérable, ou je te dénonce ! » ou bien agir plus discrètement, le surveiller, déjouer ses desseins...

Plus il y pensait, plus il trouvait que ce mariage était impossible, il le considérait comme un sacrilège.

Et c'est demain, demain !

En ce moment Delcroix n'avait plus qu'une idée, cette idée-là.

Ni sa position, ni son deuil, rien ne l'en détournait.

C'est à peine s'il put manger ; il erra ensuite, plein de fièvre, dans les rues solitaires de Chabrinant ; il ne rentra à son hôtel qu'assez avant dans la soirée.

Il ne put trouver le sommeil, il se retournait dans son lit tout brûlant et sous le coup de l'affolement de son imagination il concevait le dessein insensé d'aller empêcher le mariage.

Dans le rêve qu'il faisait tout éveillé, il se voyait arrivant à Nonchanier, se présentant au moment de la cérémonie chez les parents d'Hélène ; il démasquait le traître, le grec, le voleur, il le replongeait dans son opprobre... Il le tuait s'il fallait en arriver là... il sauvait Hélène.

Il était persuadé que le bonheur de la jeune fille dépendait de ce mariage ; il était disposé à toutes les violences pour le faire échouer.

A ces heures brûlantes de la nuit, la raison ne pouvait le conseiller.

Et poursuivant avec la lucidité qui accompagne parfois les désordres de l'imagination, il réglait les détails de ses desseins et les discutait avec lui-même...

— Voyons... Aurais-je le temps matériellement ? Puis-je arriver à Nonchanier avant la cérémonie ? En prenant la voiture publique qui part à cinq heures du matin j'arrive à dix heures et demie... Ils peuvent parfaitement n'être point encore en route pour la mairie.

Avec lui disparaît un des derniers représentants de l'École de Versailles qui, depuis La Guérinière, a brillé avec tant d'éclat, grâce à ses continuateurs.

Le comte de Montigny fut successivement : écuyer commandant au Haras du Pin, écuyer à l'École d'application de cavalerie de Saumur, sous le comte d'Aure, dont il fut le continuateur dans l'art du cheval, inspecteur général des haras impériaux et écoles de dressage.

Sous l'Empire, le comte de Montigny était un des collaborateurs des plus appréciés du général Feury, écuyer en chef de l'Empereur.

La Société hippique française tint à honneur d'avoir le comte de Montigny comme examinateur au concours hippique pour la délivrance des brevets de capacité, de dressage et de manège.

SQUARE DU THÉATRE

Musique Municipale de Saumur

Concert du **Dimanche** 25 mai, à 8 heures du soir.

Programme

1. *Le 71e Territorial* (Hérard).
2. *Nabuchodonosor*, ouverture.
3. *Valérie*, mazurka.
4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie.
5. *Palais-Royal*, polka.

Le Chef de musique.
V. MEYER.

THÉATRE DE SAUMUR

La troupe parisienne dirigée par M. E. Laclaverie donnera sur notre scène, le vendredi 6 juin prochain, une représentation ainsi composée : *Bébé*, d'Hennequin, et *Par Droit de conquête*, de Legouvé.

Interprétation de premier ordre par des artistes des divers théâtres de Paris.

GRAND MEETING INTERNATIONAL
VÉLOCIPÉDIQUE

Le *Véloce-Club* de Tours organise, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, une grande réunion vélocipédique à laquelle sont conviés tous les vélocemens français et étrangers.

Ce meeting monstre, qui doit avoir lieu à Tours, les 25 et 26 mai, réunira tout ce que la vélocipédie compte de notabilités, et coureurs et touristes tiendront à venir jeter les bases d'une grande fédération de la pédale.

Les courses internationales qui auront lieu à cette occasion réuniront l'élite des coureurs, si nous en jugeons par les nombreux engagements envoyés déjà de toutes parts.

Nous espérons que les vélocemens militants de notre région tiendront à briller parmi les lauréats et que nous aurons bientôt à enregistrer leurs nombreux succès.

Le rendez-vous du meeting est fixé à Saint-Avertin (4 kil. de Tours), où les vélocipédistes seront reçus par une délégation du V. C. T.

A l'issue des courses, et après la distribution des prix, un banquet réunira les ciclystes dans les salons du club.

La soirée sera terminée par un punch d'honneur offert par le V. C. T.

CHOLET. — *Les fêtes musicales.* — Dimanche prochain, la Société Sainte-Cécile d'Angers se rendra à Cholet, pour assister au concours organisé dans cette ville. Les Sociétés concurrentes sont celles de Châtellerault, Poitiers, Rennes, Saint-Nazaire, etc., etc.

Au concours d'exécution, qui aura lieu à trois heures, la Sainte-Cécile chantera le chœur imposé : *Salut ! Paris*, de Duprato, puis *La Violette*, délicieux morceau de Paliand.

Au concours de quatuor, MM. Meinioux, Hunault, Leclair et Lecoq, interpréteront *Voici l'aurore* ! de Saintis.

Au grand concours d'honneur, qui aura lieu le soir à huit heures, la Société exécutera *Sérénade d'hiver*, de Saint-Saëns.

Le lendemain, concours à vue.

Le lundi matin, la Société Sainte-Cécile exécutera la messe solennelle du P. Garin, pendant laquelle M. Edouard Meinioux, élève de M. Montaubry, vice-président de la Sainte-Cécile, ténor solo de la Société, chantera l'*Ave Maria* et le *Benedictus* de Gounod, avec accompagnement de violon par M. Laffage, directeur de la Société et compositeur de musique.

ANGERS. — A propos de la fourniture de 7 milliards 620 millions de bois d'allumettes adjugée à deux négociants d'Angers, le *Ralliement* ajoute :

« Nous pouvons dire que l'adjudication a été consentie au prix de 48 fr. 50 le million d'allumettes, alors que les autres soumissions étaient d'un prix beaucoup plus élevé, puisque l'une était de 59 fr. 10.

» Tous les soumissionnaires, à l'exception de ceux déclarés adjudicataires, avaient en outre posé des délais qui atténuaient les rigueurs du cahier des charges.

» On dit que le ministre a l'intention d'exiger l'exécution stricte des conditions.

» Les livraisons devront avoir lieu au jour dit. Par suite, les adjudicataires n'ont qu'à se mettre à l'œuvre. »

UN CURIEUX PROCÈS

On lit dans le *Petit Courrier :*

« Dans quelques jours, sera plaidé, devant le tribunal civil d'Angers, un procès assez curieux, intenté au département et à l'administration des hospices d'Angers par une nourrice, Mme Mingault, de Champtocé.

» En deux mots, voici ce dont il s'agit :

» Les époux Mingault sont dans une situation assez gênée. Dans le but de l'améliorer quelque peu, la femme, après avoir eu soin de se faire délivrer un certificat par le maire de sa commune, exprimait à l'administration des hospices d'Angers le désir de prendre un nourrisson.

» Au mois de février dernier, un enfant lui était confié, qui, selon la règle, aurait été examiné par un médecin et sur lequel aucun symptôme d'une affection quelconque n'avait été remarqué.

» Cinq semaines après, le nourrisson mourait et la nourrice était atteinte d'une maladie contagieuse dont elle avait contracté les germes en donnant le sein à l'enfant.

» Les époux Mingault ont alors intenté un procès en dommages-intérêts au département, représenté ès-qualité par le préfet, et à l'administration des hospices, dont le président de droit est M. le maire d'Angers.

» Le jour auquel cette affaire doit venir devant le tribunal n'est pas encore fixé. »

Nous apprenons, de source certaine, dit l'*Anjou*, que le capitaine d'artillerie de marine, Henri Underberg, notre compatriote, vient d'être nommé résident à Ségou, à la suite de la prise de cette ville par la colonne du colonel Archinard, dont il faisait partie.

Nous donnons des détails sur ce succès remporté par nos troupes d'Afrique.

LES VÉLOCIPÉDISTES ANGEVINS

Nous avons mentionné hier la triple victoire de M. Louis Cottereau, d'Angers, aux courses de Turin. Signalons aussi les succès de plusieurs Angevins dans la journée du 15 mai :

A Amiens, M. Charron, du V. C. A., est arrivé premier dans l'Internationale bicycles.

A Orléans, les places sont réparties comme suit : *Bicycles.* 1. Nicodémie ; 2. Bonnet aîné, d'Angers ; 3. Sorin, d'Angers ; 4. Médinger ; 5. Hoden. — *Tricycles.* 1. Bonnet, d'Angers, avec la prime de passage au poteau ; 2. Hoden.

A Rennes, M. Béconnais a remporté le 1er grand prix du concours international.

M. Vainker, président du tribunal de Saint-Quentin, est nommé avocat général à Poitiers.

MALADIES DE LA VIGNE

Un viticulteur de la Lozère a observé qu'un moucheron ayant la forme et la grosseur d'une fourmi ailée, couleur moirée noire et verte, pénétrait par l'extrémité du sarment, y déposait des œufs dont les larves, après l'éclosion, traversaient toute la moelle jusqu'au premier nœud.

L'année suivante, les autres nœuds sont traversés également. A partir de ce moment, la végétation se ralentit et le cep meurt bientôt.

Ce viticulteur eut l'idée de pratiquer l'obturation des sarments taillés pour préserver la moelle des atteintes de l'insecte, et il constata la parfaite végétation du cep ainsi traité au milieu d'une vigne dépérissante.

Il signale une vigne de 4,000 pieds, de vigueur exceptionnelle, grâce à ce traitement appliqué sur tous les ceps, dans tout une contrée de vignobles dévastés.

Il soupçonne qu'on ait fréquemment attribué au phylloxéra les ravages causés par ce moucheron.

L'administration a chargé le professeur d'agriculture du département de suivre les observations faites par ce viticulteur.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

Premier itinéraire : 1re classe, 225 fr. ; 2e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1re classe, 180 fr. ; 2e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

FAITS DIVERS

SUICIDE D'UN ARTILLEUR

Deux soldats du 131e de ligne, l'un sergent, l'autre simple soldat, pénétrant, mardi matin, dans un immeuble situé place Levis, à Paris, ont trouvé, étendu inanimé dans le couloir et baignant dans une mare de sang, un cavalier d'un régiment d'artillerie.

Ce jeune homme avait à ses côtés un revolver à l'aide duquel il s'était tiré un coup dans la poitrine.

Les gardiens de la paix aussitôt prévenus, transportèrent à l'hôpital militaire du Gros-Caillou le jeune homme qui respirait encore.

Il n'avait aucun papier sur lui, mais l'enquête ouverte par M. Lasselves, commissaire de police, établit promptement son identité. Ce jeune désespéré, qui a vingt ans, est le marquis de Ch..., soldat au 26e régiment d'artillerie, en garnison au Mans.

Il se trouvait en congé régulier chez ses parents, qui habitent un hôtel du boulevard Pereire.

On ignore jusqu'à présent les motifs qui l'ont déterminé à se donner la mort.

RENVERSEMENT D'UN PONT MÉTALLIQUE

On mande de Rodez, 20 mai :

« Le pont métallique qui avait été lancé la semaine dernière à Boissé-Peuchot, sur le Lot, a été renversé, hier, par suite d'un violent ouragan.

» Ce pont, qui mesurait cent vingt mètres, n'était pas encore fixé.

» Au moment de l'accident, trois ouvriers travaillaient à peindre le tablier.

» Le nommé Nigou a été tué sur le coup, les autres ont pu se sauver à la nage.

» Le vent, au moment de l'accident, était tellement impétueux, que dans le voisinage plusieurs maisons furent endommagées et des arbres déracinés.

» On croit cependant que l'équilibre de ce pont métallique n'était pas assez stable. »

Dans le Midi :

— Dis donc, Cazaban, quand tu dors, est-ce que le tonnerre te réveille ?

— Tu badines ?... Le tonnerre, c'est moi qui le réveille quand ze ronfle !

— Que pensez-vous des pavages en bois ?

— Je lui dois ma fortune... Mon vieil oncle, le millionnaire, n'entendit pas une voiture, et se fit écraser... Invention superbe !

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Épicerie Centrale
Rue Saint-Jean, Saumur
P. ANDRIEUX
JAMBON D'YORK
1 fr. 30 le demi-kilog.
Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

PA[illegible]ODET, *propriétaire-gérant.*

Mon Dieu ! mon Dieu ! si cependant cela était possible !

Il calculait le temps et parvenait à se convaincre qu'il arriverait utilement.

— Cependant... à dix heures et demie il peut être trop tard ; le « oui » solennel peut avoir été prononcé... Si je prenais une voiture particulière... Quels fous, ces gens ! Ils n'ont pas encore pu faire relier leur ville à Nonchanier par un chemin de fer... Cela seul empêcherait peut-être un irréparable malheur...

Mais quelle heure est-il donc ? La nuit m'a semblé éternelle.

Il sauta sur le plancher, courut aux longs et épais rideaux qui voilaient la fenêtre et il les ouvrit...

Il faisait déjà jour. Il se précipita vers la pendule. Cinq heures moins dix.

Ce fut comme un coup de fouet ; il s'habilla à la hâte.

Maintenant il ne s'agissait plus de choisir entre une voiture particulière et la voiture publique : la poste — comme on l'appelait encore — allait plus vite que les autres avec ses six chevaux. Puis il la trouverait tout attelée prête à partir.

Au moment de courir aux Messageries de la rue Saint-Claude, qui fort heureusement se trouvait à peu de distance de son hôtel, il eut un bref moment d'indécision.

Sa situation qu'il allait compromettre par un éclat, l'inutilité d'une démarche si hasardée...

— Partons, dit-il.

(A suivre.)

Les finesses de la langue française.

L'oncle Thomas, à son neveu, qui brûle... de faire une fin :

— Voyons, qui aimes-tu le mieux d'Alice qui est jolie, mais pauvre, ou de Jeanne qui est laide, mais riche ?

Le neveu avec un soupir :

— *J'aime mieux* Alice... mais *je préfère* Jeanne !

Grosbinet, sur le point d'atteindre la cinquantaine, pense au mariage, et porte ses vues sur une jeune personne à dot raisonnable.

— J'ai, dit-il à son beau-père, une rente de deux mille francs et deux belles campagnes.

Le mariage conclu :

— Quelles sont vos campagnes ? demande la jeune femme.

— Mais, répond Grosbinet, celles de Crimée et d'Italie.

Étude de Me AUBOYER.

A VENDRE

Une jolie petite propriété

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant : pavillon, cave, pressoir, cellier, jardin, vignes et potager, d'une contenance de 63 ares 96 centiares, le tout en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

De Marchandises Neuves

Dépendant de la liquidation judiciaire de M. LORRAIN-NEVEU.

Les SAMEDI 24, MARDI 27, MERCREDI 28 MAI 1890, à une heure du soir, et samedis suivants, dans une maison à Saumur, place Dupetit-Thouars, n° 7, occupée par M. Lorrain, négociant,

Il sera vendu :

Une grande quantité d'articles de ménage, chauffage, éclairage, ferronnerie, ferblanterie et zinguerie, tels que :

Calorifères, cuisinières, poêles, cheminées, chaudrons et marmites en fonte brute et émaillée, batterie de cuisine, pelles, pincettes, coutellerie, lampes de toutes sortes, objets de fantaisie, suspensions, garde-feu, chaufferettes en tôle, bois et fonte, verres de lampes et quantité d'autres objets.

Il pourra être fait des lots au gré des négociants, les jours de vente, de 9 à 11 heures du matin.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Comptoir, Rayons

Et Enseigne

S'adresser à Mme BARDOU, rue Dacier, 47. (341)

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET-FOSSIER, à Reims. (134)

MAISON & APPARTEMENT A LOUER

Ancienne route d'Angers.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour la Saint Jean prochaine, UN HOMME de vingt-cinq à trente-cinq ans, sachant conduire les chevaux et s'occuper des travaux des vignes et autres cultures ;

Et UNE FEMME veuve, sachant s'occuper des gros travaux de la campagne et de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE LES DEUX **VOITURES** à M. DUPONT, ancien carrossier, une à quatre roues basse dite *Duc* avec siège mobile.

S'adresser, 55, rue de Bordeaux.

SULFATE DE CUIVRE

1re *Marque 98 0/0 de pur*

Entrepôt : **Rue Daillé, SAUMUR**

Chez M. A. COURTET

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal la *Mode illustrée*, désirant augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnées, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de *Mer Bleue*, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du *Torpilleur 29*, de l'*Alcyone*, de *Flot et Jusant* et de *Sauveteur*.

Le roman *Mer Bleue* est écrit spécialement pour la *Mode illustrée ;* un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre Maël.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui sèmeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr. — *Quatrième édition*, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50 ; six mois, 13 fr. 50 ; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

LES VÉRITABLES

EAU et POUDRE de BOTOT

Blanchissent les Dents
Raffermissent les Gencives

ENTREPOT GÉNÉRAL : 17, Rue de la Paix, Paris — Anc. 222, Rue Saint-Honoré.

USINE à Levallois-Perret

Se Vendent chez les principaux Coiffeurs, Parfumeurs et Bazars

Exiger la Signature

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. **0,40**

Vermicelle, Macaroni, Nouillés, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. **0,50**.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. **0,55**.

Goûtez : la Crême de Marrons « *Cévenole* », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

---

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**

Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités. Discrétion. — LACOMBE & GONNET. 13, rue Laffitte, PARIS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 13
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 13
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 23
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)				»				»	
(arrivée)	12 41				4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 15	9 9		11 39			6 43
Niort			9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars		6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49	»	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55	»	
SAUMUR (Etat)			Mixte matin						
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 38	11 36	»	3 3	5 33		»	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivy		8 10	12 10	»	3 27	5 59		»	
Blou		8 19	12 19	»	3 35	6 8		»	
Vernantes		8 32	12 33	»	3 46	6 20		»	
Linières-Bouton		8 45	12 46	»	3 57	6 32		»	
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 55	12 53	
Moncontour		7 41	10 48	2 27	
Loudun		8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)		9 21	3 24	4 38	
— (dép.)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
— (dép.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24
— (départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 57
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	5 5
Vivy	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	10 46	5 21
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	5 43
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 57
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	12 51	6 17
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 37	12 14	6 23
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30	6 40

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,